



Faute commis par mon banquier et abus de confiance

Par **chichy**, le **30/10/2009** à **02:53**

Bonjour,
je suis professionnelle dans le commerce, j'ai eu une mauvaise expérience récente avec mon banquier.

Le 28 Oct 2009, j'ai mon banquier qui me rend vistie à mon domicile.

Sur le moment, j'avais à faire un paiement d'un montant de près de 4000 EUROS très urgent d'où les enjeux de frais financiers ne sont pas négligeable si le compte de mon fournisseur ne sera pas crédité à temps. Devant mon banquier, le fournisseur a refusé un virment ordinaire car cela prendra entre 24 et 48 heures pour apparaitre sur son compte. mon fournisseur m'a donc proposé un type de virement dite VIREMENT DE TRESORERIE qui peut avoir la valeur immédiatement dans la journée. mon banquier m'a confirmé immédiatement que c'est ok pour moi dans ce cas d'effectuer ce type de virement spécifique. j'ai donc donné l'ordre de virement pour effectuer un VIREMENT DE TRESORERIE le 29 Oct 2009 à 11h30, mon banquier m'a à nouveau confirmé la faisabilité, l'exécution immédiate de mon ordre , apparition dans l'après midi sur le compte de mon fournisseur du virement et que j'allais être informée par mail immédiatement après l'exécution.

vers 15h00, j'ai pas de nouvelles et contrairement à ce que m'avait indiqué mon banquier, la somme n'est toujours pas crédité sur le compte de mon fournisseur. 15h30, je commence à pour avoir des informations en vain, mon banquier était en rendez vous et pas 1 miniute à me répondre au téléphone.

17h30, après 2 heures de combat au téléphone, j'ai enfin eu mon banquier au téléphone, elle m'a annoncé avec une légèreté incoyable la nouvelle suivante: quand elle essaie d'exécuter

mon ordre, elle découvre que ce type de virement n'est pas possible dans mon cas, il est strictement réservé au sein d'un même groupe économique. et là, encore plus choquant, elle a décidé à ma place d'effectuer un virement ordinaire qui va me générer, avec ce délais trop long, des frais de stockage importants à payer.

Pour moi, mon banquier a commis des erreurs imporantes,

- manque de connaissance professionnelle, absence de sérieux dans le travail
- elle a manqué de m'informer sur l'erreur, me laissant dans l'inconnu abusolu sur une affaire urgente
- abus de confiance, prise de décision sans mon accord de faire un virement important de type différent à ma demande ayant connaissance des conséquences
- aucune reconnaissance de sa responsabilité

que dois je faire pour défendre mon droit ?